

Utilisation de pneus cloutés

Par abdel38, le 01/05/2016 à 09:32

bonjour

mon garagiste ne vend plus de pneus cloutès et me dit que c'est interdit.j'ai vu des voitures equipées cet hiver.

que dit le code de la route?

j'en ai vu en vente sur un site.

Par janus2fr, le 01/05/2016 à 09:43

Bonjour,

Votre garagiste a tort...

Voir l'arrêté du 18 juillet 1985 toujours en vigueur :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000681429&fastPos=2&fastReq

En revanche, les pneus cloutés ne sont autorisés que du samedi précédant le 11 novembre au dernier dimanche de mars.